



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission **ad-hoc** au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 18-2020 - Construction d'un réseau de
télécommunication à fibre optique FTTH**

Crédit demandé CHF 2'800'000.00

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad-hoc a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 23 novembre 2020 à la Maison pulliérane de 18:00 à 19:25.

Elle était composée de Mathias FERNANDEZ, président ainsi que des membres présents suivants : Mesdames Eliane FEDRIGO, Isabelle KRENGER & Eva REITH. Messieurs Michel AGUET, Robin CARNELLO & Félix CURINGA.

Membre absent : Jean-Charles SANTSCHY.

Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic, de M. Marc Zolliker, Municipal DTSI, de M. Thierry Lassueur, Chef du Service DTSI & de M. Gérald Pittet, Chef du Service Informatique qui ont eu à répondre à des questions au sujet de ce préavis.

Préambule

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à Marc Zolliker qui retrace l'historique que la Ville a eu avec la technologie de la fibre optique. En effet, à 2 reprises la Ville et Swisscom ont eu des discussions avancées à ce sujet. La dernière en date a eu lieu en 2015 et aucun accord n'a été trouvé.

Arrive à présent cette opportunité avec la société Swiss4net avec une demande de crédit de CHF 2'800'000.00 comparé aux 8Mio discuté en 2015 avec Swisscom.

Discussion

Les question suivantes ont été posées à la Municipalité :

1. La fibre optique servira également de liaison « backhaul » pour les nouvelles transmissions mobiles (par exemple la 5 G etc...)
Pouvez-vous nous communiquer quels sont les avantages à recevoir de cette technologie en lien à la 5 G (antennes, rayonnement ou autres) ?
Comme vous l'avez communiqué, les réseaux sans fils, tels que la 5 G, ne remplaceront jamais les réseaux filaires. (les réseaux sans fils dépendent eux-mêmes du réseau physique)

Réponse : M. Lassueur nous explique que la fibre optique sert d'infrastructure physique aux réseaux sans-fil (4-5G) actuels. Le but du préavis étant d'apporter la fibre optique à chaque habitant & à chaque entreprise à Pully.

2. La société Swiss4net basée à Zug est en mains Britanniques, Arcus Infrastructures Partners. Elle est inscrite au registre du commerce, 9 ans d'existence, capital de la SA CHF. 5'000'000.00. Il est évident que cette société cherche à faire des profits sur notre territoire national.
Question : Après 10 ans et le réseau installé, cette société ne va-t-elle pas vendre ou abandonner son entretien car trop coûteux ? ceci malgré le droit d'utilisation établit sur 30 ans.

Réponse : M. Lassueur explique que la stratégie de Swiss4net est un rendement sur le long terme & qu'Arcus est une entreprise solide possédant dans le monde des infrastructures à hauteur de CHF 220 Mia.

Contractuellement, la Ville de Pully est protégée en cas de défaut de Swiss4net.

3. Le raccordement sera installé gratuitement pour tous les propriétaires, jusqu'aux appartements ou magasins. Pour ces travaux l'entreprise aura recours à des tiers.
Est-on certain que même des situations particulières seront financées par Swiss4net ?

Réponse : M. Lassueur répond que Swiss4net est obligée contractuellement de raccorder chaque bâtiment avec l'accord préalable du propriétaire des lieux.

4. La société estime que le potentiel de la Suisse romande est de 100'000 connexions.
Pour Pully c'est 12'000. Aucune réalisation n'a été encore faite par cette société en Suisse romande, nous serions donc pour cette société, une référence non négligeable. Qu'est ce qui a motivé Swiss4net dans la prise de contact avec notre commune ?

Réponse : M. Lassueur répond que Swiss4net contacte les communes étant la même situation que nous, à savoir tributaire de Swisscom & UPC pour la fibre optique.

5. En compensation de l'utilisation de notre réseau, la société Swiss4net versera à la Ville de Pully, une redevance pour l'utilisation exclusive des conduites.
Cette redevance sera en partie dépendante du chiffre d'affaires. Est-elle calculée sur la base du nombre de connexion ou en % du chiffre d'affaires ? Que signifie en partie dépendante du chiffre d'affaires ?

Réponse : M. Lassueur explique qu'il y a une part fixe de CHF 50'000/année, rémunération plancher.

6. La Ville de Pully, via la société Swiss4net peut-elle contraindre un locataire ou propriétaire de se connecter à ce nouveau réseau si ces derniers font opposition ?

Que se passera -t-il lorsque la Ville de Pully installera des compteurs intelligents et l'installation des dits compteurs sera-t-elle obligatoire dans chaque ménage ?

Réponse : M. Lassueur répond que Swiss4net contactera chaque propriétaire foncier sur le territoire pullièran afin de négocier un contrat de service. Pour ce qui est des compteurs intelligents, il s'agit là d'un autre sujet indépendant du préavis.

7. Le montant à investir par la commune de Pully est de CHF 2'800'000.00 et cette dépense sera répartie sur les 4 années (durée la totalité de l'installation).
Au cas où ce préavis serait refusé ou reporté ultérieurement, quels en seraient les pertes financières ou avantages etc... ?

Réponse : M. Pittet répond que cette négociation avec Swiss4net, qui a commencé en 2019, est en excellente voie & surtout, est avantageuse pour la Ville et ses habitants. Tout contre-temps ou report sont difficiles à chiffrer mais serait évidemment un coup dur porté au projet.

8. Un accès non discriminatoire au réseau FTTH permet aux fournisseurs de télécommunications nationaux ou régionaux d'utiliser l'infrastructure dans les mêmes conditions. Cela va-t-il favoriser la concurrence entre les opérateurs au bénéfice des utilisateurs ou les opérateurs vont-ils s'accorder sur un tarif de facturation identique peut-être à la hausse ?

Réponse : M. Lassueur explique que la concurrence devrait ouvrir le marché à des offres plus compétitives. M. Reichen appuie sur le fait que cela sera à l'avantage de la population. M. Pittet explique que d'avoir un réseau filière indépendant aura pour incidence que d'autres opérateurs pourrait être intéressés à de la fibre.

9. Pully recevra 4 fibres optiques dont 2 seront reliées jusqu'à un unique central situé au centre de Pully. Les 2 fibres restantes pourraient être un jour louée ou être vendues à un tiers. Aura-t-on un certain contrôle sur la location ou vente des 2 fibres restantes à des tiers ? Une fibre sera réservée à la ville de Pully pour son

propre usage. La ville de Pully devra-t-elle payer pour l'achat ou la location de cette fibre ?

Réponse : M. Lassueur explique que ces 2 fibres seront plutôt vendues (à Swisscom le cas échéant). La Ville louera les fibres utilisées uniquement.

10. Concernant les nouvelles constructions après la phase de déploiement initiale, les nous raccordements seront-ils toujours à la charge de Swiss4net, ceci hormis la pose de tubes bien sûr ?

Réponse : M. Lassueur répond que oui.

11. Dans le cadre du développement durable, il est mentionné que la société Swiss4net établira une filiale locale qui sera domiciliée à Pully avec pour avantage des revenus fiscaux pour la commune, tout en sachant que le siège sera toujours domicilié à Zug.

La ville de Pully est-elle assurée de la prochaine installation de cette filiale sur son territoire ?

Réponse : M. Lassueur assure que la société établira une filiale à Pully.

12. Les villes utilisant déjà la fibre optique de Swiss4net sont-elles satisfaites de ce service ?

Réponse : M. Lassueur explique que la Ville a contacté leurs homologues tessinois afin de connaître leurs expériences respectives. Leurs feedback furent bons & encourageants.

13. Quel sera le futur de ce réseau ? Par exemple, pour la prise en charge de SmartCity ?

Réponse : M. Pittet explique la technicité de ce type de réseau en parlant de la sécurité & de la sécurisation de celui-ci. L'évolution des demandes dans le futur n'est pas exhaustif. Et en ayant un tel réseau de fibre optique, la Ville sera en mesure de répondre à ces attentes.

Conclusion

Le crédit demandé dans le préavis N° 18 - 2020 lors de notre séance 23 octobre 2020 est adopté par 6 voix pour et 2 abstentions.

La commission des finances a elle adopté le préavis par 6 voix pour et 2 abstentions.

Pour la commission ad hoc
Le Président de la commission

Mathias Fernandez